



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le lundi 7 Septembre 2015 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Joël BASQUIN**, Maire.

PRÉSENTS: Joël BASQUIN, Maire, Danièle GADAIS, Nicolas DEROCHE, Isabelle TESSIER, Adjoint, Anne BASSOMPIERRE, Frédéric BENEAT, Christine COINTEPAS, Pascal DABIN, Anthony FRANCHETEAU, Frédéric GODET, Sophie LINSENMAIER, Jean-Pierre POIRON, Françoise RIPAUD, Patricia SERVEL.

Absents excusés : Franck PASQUIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frédéric BENEAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/09/2015.

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

1- Adoption du Procès-verbal du CM du 22/07/2015

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

2- Budget 2015 – Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire présente aux conseillers les différentes lignes budgétaires qui doivent être modifiées.

a/ Le comité des fêtes, en accord avec d'autres associations fiacraises, a décidé d'acquérir des barnums. Sollicitée pour le financement, la commune a inscrit au budget 2015 au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » la somme de 1 000 €. L'achat étant effectué directement par le comité des fêtes, il convient de modifier l'inscription budgétaire et d'inscrire la prévision budgétaire de 1 000 € au compte 2042 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé » plutôt qu'au compte 2188. Il est à noter que cette subvention sera amortie sur une durée de 5 ans.

b/ La commune a encaissé diverses taxes d'aménagement non prévues au budget. Il est proposé de les intégrer au budget 2015.

c/ La commune a reçu du Syndicat Mixte Du Vignoble Nantais, le montant du 1^{er} acompte à payer (1 837,92 €) pour la participation 2015 aux frais d'instruction des dossiers d'urbanisme, qui devrait s'élever à 2 760 €.

La commune a reçu le montant de la participation 2014 relative à la halte-garderie, au centre de loisirs et à Citéjeun' à payer à la commune de La Haye-Fouassière (34 789,52 €).

La commune a reçu le montant de la participation 2014 relative au centre de loisirs à payer à la commune de Château-Thébaud (1 721,92 €).

La commune a reçu le montant de la participation au déficit 2014 de la piscine à payer à l'Institut des Hauts-Thébaudières (4 194,64 €).

Compte tenu des crédits insuffisants ouverts au budget 2015 aux comptes 6554 « Contributions aux organismes de regroupement » et 657341 « Contributions aux communes membres du GFP », il convient d'ajuster les crédits budgétaires en conséquence.

d/ La participation 2015 de la commune au Fonds de péréquation des ressources intercommunales s'élève à 11 413 €. Compte tenu des crédits insuffisants ouverts au budget 2015 (10 000 €) au compte 73925, il convient d'ajuster les crédits budgétaires en conséquence.

e/ La commune a encaissé diverses concessions cimetières et autres recettes non prévues au budget 2015 (fonds d'amorçage TAP). Il est proposé de les intégrer au budget 2015.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé d'approuver la décision modificative n° 1 suivante :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Comptes	Intitulé comptes	Montant	Comptes	Intitulé comptes	Montant
6554	Contributions aux organismes de regroupement	3 000,00	70311	Concessions cimetières	1 000,00
657341	Communes membres du GFP	10 000,00	Chap. 70	Produits services, domaine et ventes divers	1 000,00
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	13 000,00	74718	Autres participations de l'Etat	2 500,00
73925	FPIC	1 500,00	Chap. 74	Dotations, subventions et participations	2 500,00
Chap. 014	Atténuation de produits	1 500,00			
Chap. 023	Virement SI	-11 000,00			
Total		3 500,00	Total		3 500,00

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Comptes	Intitulé comptes	Montant	Comptes	Intitulé comptes	Montant
2042	Subvention d'équipement	1 000,00	10226	Taxes d'aménagement	11 000,00
Chap. 20		1 000,00	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	11 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	-1 000,00	Chap. 021	Virement SF	- 11 000,00
Chap. 21		-1 000,00			
Total		0,00	Total		0,00

Après en avoir délibéré, la décision modificative n° 1 est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

3- Tarification accueil périscolaire et cantine scolaire - Année scolaire 2015-2016

Isabelle Tessier expose sur la base d'un support communiqué aux membres du conseil municipal, les propositions de la commission affaires scolaires sur la tarification des services du périscolaire et de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2015-2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à compter du 1^{er} septembre 2015, les tarifs de la ½ heure d'accueil périscolaire par tranche de quotient familial, comme suit :

Quotient Familial	Tarifs 2014-2015	Tarifs 2015-2016
QF < 550	0,94	0,94
QF 551 à 850	1,15	1,16
QF 851 à 1100	1,23	1,25
QF 1101 à 1350	1,39	1,42
QF > 1351	1,56	1,60
Non Allocataire (1)	1,83	1,88

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le service petit déjeuner, au même tarif que l'année passée, soit 0,86 € par petit déjeuner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à compter du 1^{er} septembre 2015, les tarifs du repas du restaurant scolaire par tranche de quotient familial, comme suit :

Quotient Familial	Tarifs 2014-2015	Tarifs 2015-2016
QF < 550	2,38	2,40
QF 551 à 850	3,24	3,30
QF 851 à 1100	3,36	3,43
QF 1101 à 1350	3,76	3,84
QF > 1351	3,91	3,99
Non Allocataire (1)	4,02	4,10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer, comme l'année passée, à compter du 1^{er} septembre 2015, les mêmes tarifs que les repas soient pris ou non pris (c'est-à-dire pas annulés selon les modalités fixées par le règlement intérieur).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter à compter du 1^{er} septembre 2015, les tarifs des repas adultes et enseignants, comme suit :

	Tarifs 2014-2015	Tarifs 2015-2016
Enseignants	5,35	5,45
Adultes	6,56	6,69

4. Temps d'Activité Périscolaire (TAP) : Appel aux associations

Les TAP, mis en place pour l'année scolaire 2014-2015 ont fait l'objet de réaménagement pour la nouvelle année scolaire. Une seule animatrice, Floriane Poupée encadrera désormais ces activités.

Afin de permettre aux enfants de bénéficier ponctuellement d'activités nouvelles, la commission « Affaires scolaires » envisage de faire appel à des associations sportives et culturelles. Différents ateliers (tir à l'arc, sarbacane, échecs) pourraient être mis en place.

Avant de poursuivre ses démarches et prises de contact, la commission souhaite disposer d'un accord de principe du conseil municipal.

Le conseil, à l'unanimité, donne un accord de principe à ce projet, à concurrence du budget accordé au service l'année passée.

5. Point sur la construction du Périscolaire

Le nouveau bâtiment a pu être livré pour la rentrée scolaire et les enfants accueillis dès le premier jour. Il reste quelques points à traiter à l'extérieur (talus, plantations) et à l'intérieur (plan de travail à finaliser).

Nicolas Deroche remercie particulièrement les agents des services techniques pour les efforts déployés juste avant la rentrée scolaire.

Il appartient aux utilisateurs de s'approprier leur nouveau local et au conseil d'en organiser l'utilisation. L'inauguration du bâtiment est fixée au samedi 7 novembre 2015.

6. D.I.A. (Nicolas Deroche et Pascal Dabin)

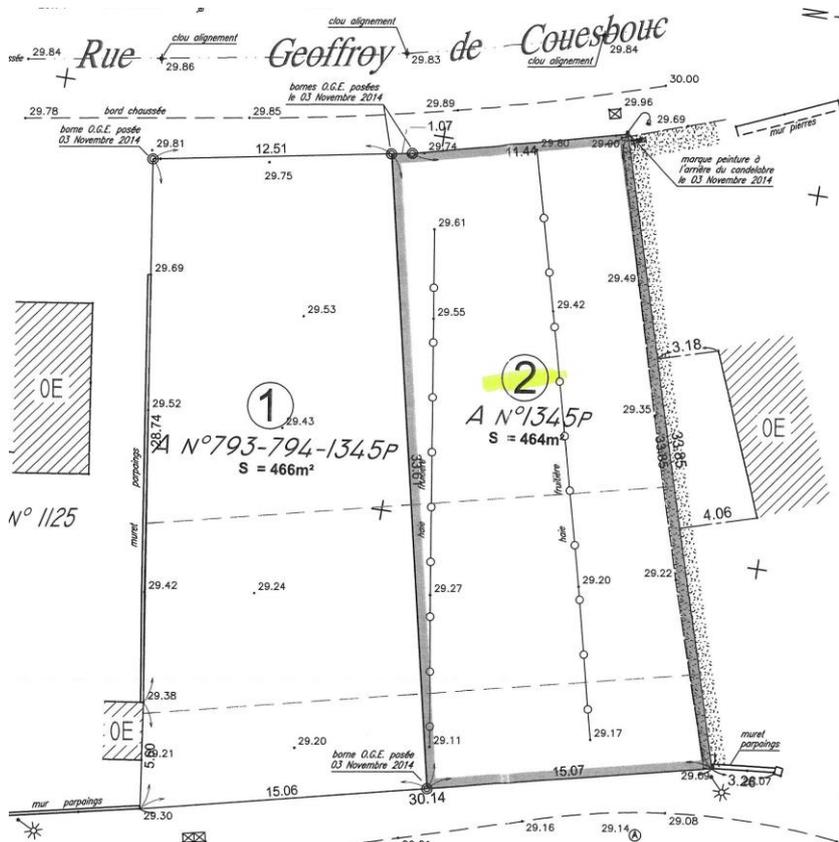
Quatre déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour :

- Parcelles 1052 et 1053 situées 12 rue d'Echichens pour 293 800 €



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption.

- Parcelle B 614 située 3 rue Beauregard pour 180 000 €



Lot 1 : 466 m² pour 55 000 €

Après en avoir délibéré, sans la présence de M. Pascal DABIN intéressé à l'affaire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption.

Lot 2 : 464 m² pour 57 000 €

Après en avoir délibéré, sans la présence de M. Pascal DABIN intéressé à l'affaire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption.

7. SEVRAVAL : Rapport d'activité 2014 (Pascal Dabin)

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, le syndicat Sèvre Aval, Maine et Affluents (SEVRAVAL) a établi son rapport d'activité pour l'année 2014. Ce rapport a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal et présenté en séance par Pascal Dabin.

Le conseil municipal a pris acte de la communication de ce rapport et de sa présentation.

8. Point sur les commissions communales

Monsieur Pascal DABIN communique aux conseillers un état retraçant l'ensemble des dossiers d'urbanisme (CU, DP, PC) déposés en mairie depuis la dernière présentation faite en conseil au mois de mai 2015. A l'avenir, cet état sera transmis en même temps que les pièces accompagnant la convocation au conseil.

Mme Danièle GADAIS informe les conseillers des travaux à venir de la commission « Communication, Vie associative sportive et culturelle » :

- Refonte de la Pierre à Beurre (d'ici la fin d'année).
- Un flyer présentant le site internet de la commune sera distribué avec la PAB d'octobre.
- Examen des conditions du nouveau périscolaire par d'autres utilisateurs (dont les associations).
- Réflexion sur la création d'une boucle de randonnée sur la commune.

Les conventions de passage du GR ont été signées par l'ensemble des parties (propriétaires, commune et conseil général) et transmises aux propriétaires. Trois dossiers restent en suspens.

M. Nicolas DEROCHE informe les conseillers de la réalisation des travaux suivants :

- Isolation extérieure des bâtiments à l'école.
- Réfection totale de la classe de la Directrice ainsi que de la peinture des toilettes attenantes.
- Colombarium au cimetière (emplacements supplémentaires)

La commune a reçu du CAUE le retour de l'étude demandée et relative à la réfection de la salle derrière la mairie. L'estimation financière étant trop importante, cette étude sera revisitée par la commission.

La sécurisation de l'armoire électrique à la Hautière est en cours et le SYDELA va exécuter à suivre des travaux sur l'éclairage public.

S'agissant de l'armoire montée en débit située rue Beauregard, la migration des équipements haut débit installées par les différents opérateurs est actuellement en cours.

La commission examine par ailleurs les prestations téléphoniques actuelles à des fins de minimiser les coûts pour la commune.

La signalisation temporaire mise en place à la Bourchinière pour empêcher le passage semble, à l'usage, efficace en termes de sécurité. Elle sera remplacée par une signalisation définitive.

Une réflexion est conduite pour sécuriser le passage entre la rue du Côteau et la place Marc Elder.

L'organisation du Musca'Day Trail sur la commune se précise. La première édition aura lieu le 8 novembre 2015 et comprendra 2 circuits de 10 et 24 km.

Mme Isabelle TESSIER informe les conseillers des travaux à venir de la commission :

- Mise en place d'une commission cantine (élus, parents d'élève, prestataire).
- Evaluation de la convention conclue avec la Haye Fouassière relative à la halte-garderie, au centre de loisirs et à Citéjeun' dont la participation 2014 d'un montant de 34 789,52 € est jugée trop importante.

Une animatrice a été recrutée pour les temps d'activités périscolaires et pour d'autres activités sur la base de 17 h50/ semaine.

La rentrée scolaire s'est bien passée. 130 enfants sont inscrits pour cette nouvelle année. Après une année particulière, chacun a pu retrouver ses locaux.

Mme Patricia SERVEL va se déplacer cette semaine à Vertou pour examiner le bon cheminement des cars des collégiens. Un point de vigilance demeure sur le bon fonctionnement des transports scolaires. Une réunion est prévue en octobre pour évoquer et solutionner les éventuels dysfonctionnements.

9. Points divers

Commune nouvelle :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la poursuite de la réflexion pour la création ou non d'une commune nouvelle entre la commune de Saint Fiacre et celle de Château-Thébaud.

Suite à la réunion publique qui s'est tenue le 9 juillet et au questionnaire adressé aux habitants, le comité de pilotage va examiner le 10 septembre les réponses apportées au questionnaire et préparer la réunion publique prévue à Château-Thébaud le 25 septembre. Il est rappelé qu'une réunion associant l'ensemble du personnel des 2 communes est également prévue le 8 septembre et qu'une réunion regroupant les élus des 2 communes est programmée le 15 septembre.

Fusion communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine et communauté de communes de la vallée de Clisson :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un comité de pilotage (composé des 16 maires) et que des groupes de travail par thématiques associant les élus vont se réunir dans les mois à venir pour étudier le rapprochement des 2 communautés de communes.

Journée nationale d'action des maires pour protester contre la baisse des dotations de l'Etat :

Le conseil municipal dans sa séance du 29 juin 2015 a voté à l'unanimité le principe de participer le 19 septembre prochain à la journée nationale d'action des maires pour protester contre la baisse des dotations de l'Etat, action diligentée par l'Association des Maires de France (AMF) regroupant des milliers de communes de France et autant d'élus issus de toutes les sensibilités politiques.

L'information a été communiquée aux habitants via la Pierre à Beurre et le site internet de la commune. Monsieur le Maire convie les élus et les habitants à participer à cette action, en étant présent le samedi 19 septembre prochain à 10 heures (salle derrière la mairie).

Courriers :

Suite aux informations communiquées lors du conseil municipal du mois de juin dernier relatives au site de la Cantrie, Monsieur le Maire a reçu 2 courriers, l'un des consorts Péault en date du 11 juillet 2015 et l'autre de l'association « Les Amis de Saint Fiacre » en date du 20 juillet 2015. Ces 2 courriers ont été communiqués à l'ensemble des conseillers et insérés au dossier consultable par les conseillers en mairie.

Monsieur Le Maire a reçu un courrier de M. Ordronneau daté du 13 juillet 2015 (reçu en mairie le 24 juillet 2015) demandant à ce que le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes soit appliqué sur le territoire de la commune. Monsieur le Maire informe les conseillers que ce courrier a été transmis à M. Le Préfet, car selon l'article L. 581-14-2 du Code de l'environnement, les compétences en matière de police de la publicité sont exercées par le Préfet lorsqu'il n'existe pas de RLP (Règlement Local de Publicité) sur le territoire intercommunal ou communal, ce qui est le cas pour la commune de Saint Fiacre sur Maine.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a demandé toutefois à D. Gadais et N. Deroche, adjoints des commissions directement ou indirectement concernées par le sujet, de réaliser un recensement des panneaux publicitaires installés sur le domaine public qui dérogeraient audit décret. Par ailleurs, une information spécifique relative à la réglementation en la matière a été mise sur le site internet de la commune.

Autres points, dates à retenir :

- La vendange communale aura lieu le dimanche 13 septembre 2015 (à 9h30 près de la salle des Vignes).
- La 12ème randonnée des vendanges aura lieu le dimanche 20 septembre 2015.
- Les Muscadétours auront lieu les 2, 3 et 4 octobre 2015.
- Les rencontres économiques auront lieu au quatrain le jeudi 8 octobre 2015.
- Le prochain conseil municipal est prévu le 12 octobre 2015.
- La semaine bleue se déroulera du 12 au 17 octobre 2015.
- La remise de la bouteille d'or aura lieu le dimanche 25 octobre 2015 à Saint Crespin sur Moine.

10. Questions orales

En l'absence de questions orales, la séance est levée à 21 heures 30.